



## **POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La présente politique abroge toutes les dispositions du règlement 294-11-06 relatif aux services offerts par la bibliothèque municipale.

### **Frais annuels pour les membres**

La Municipalité impose les tarifs annuels suivants concernant l'utilisation des services de la bibliothèque municipale:

<b>Résidents de Morin-Heights</b>	GRATUIT
<b>Non-résidents</b>	
Adultes	40 \$
Étudiants (13 à 18 ans)	15 \$
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT
Famille	55 \$

Ces tarifs sont non remboursables.

Le coût de remplacement des cartes perdues est de 2\$.

### **Preuve de résidence**

Lors de l'inscription, les usagers de la bibliothèque devront fournir une preuve de résidence sur demande, soit un compte de taxe, un bail ou un permis de conduire.

### **Les heures d'ouverture**

Dimanche	11h à 13h
Mardi et jeudi	13h à 16h
Mercredi	10h à 12h et 14h à 16h
Vendredi	19h à 21h
Samedi	10h à 14h

### **Nombre de livres par utilisateur**

Le prêt de livres sera d'une durée maximale de trois (3) semaines. Aucun usager ne pourra emprunter plus de **quatre** livres à la fois, dont pas plus de trois nouveautés. Les livres de référence ne pourront pas faire l'objet de prêt. Les adultes et les étudiants

peuvent emprunter tous les livres et périodiques de la bibliothèque. Les enfants peuvent emprunter des livres d'enfants seulement.

### **Renouvellement**

Le prêt pourra être renouvelé pour une période de trois (3) semaines supplémentaires, à moins qu'une réservation ne soit déjà en attente pour le livre. Les nouveautés ne pourront pas bénéficier d'un renouvellement. Les livres pourront être renouvelés par téléphone pendant les heures d'ouverture seulement.

### **Accès supervisé**

Les enfants pourront avoir accès aux livres et documents de la section jeunesse. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés et supervisés par un adulte en tout temps.

### **Amendes**

Frais de 0,25 \$ par livre par jour de retard jusqu'à un maximum de 10\$ par livre. De nouveaux prêts de livres peuvent être refusés jusqu'à ce que les amendes soient payées.

### **Livres perdus ou endommagés**

Les usagers devront payer le coût de remplacement des livres endommagés ou perdus, suivant la liste de prix fournie à cet effet par le CRSBPL, auquel s'ajoute 10\$ de frais administratifs. Un livre sera considéré comme perdu s'il n'est pas retourné 60 jours après la fin de la période de prêt.

Les usagers ne sont PAS autorisés à réparer des livres endommagés.

### **Accès à Internet**

Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte. L'accès à Internet est gratuit pour les étudiants et les adultes s'ils sont membres, à raison de périodes de 30 minutes. Le tarif d'utilisation pour les non-membres est de 2\$ pour 30 minutes. L'utilisation d'Internet pour accéder aux sites pornographiques et discriminatoires est strictement interdit.

### **Impression et photocopies**

Les frais pour les copies sont établis selon décret du gouvernement en ce qui concerne les copies de documents.